

## Pourparlers –

**Votre ressource en négociations** – sera offert quatre fois l’an. Son but premier est de fournir aux comités de négociation des sections locales du SCFP, aux dirigeantes et dirigeants élus et aux conseillères et conseillers syndicaux l’information nécessaire pour préparer – et négocier – les demandes de négociations. Pourparlers est imprimé sur du papier à trois perforations pour ceux qui désirent le conserver dans des cahiers à des fins de consultation. Les membres des sections locales sont invités à faire des copies du document et à l’utiliser comme ils l’entendent.

Veuillez envoyer toutes corrections, questions ou contributions à Susan Attenborough par courriel au [servicederecherche@scfp.ca](mailto:servicederecherche@scfp.ca)

Available in English

## Le SCFP défend les droits des employés occasionnels

Un tribunal du Nouveau-Brunswick a invalidé une partie de la loi du travail de la province qui privait les travailleurs occasionnels de leurs droits fondamentaux.

Pendant des années, la loi a permis aux employeurs de traiter les travailleurs occasionnels comme de la main-d’œuvre bon marché et de les priver de leurs droits d’une manière que la juge a trouvé « inéquitable ». En 2005, le SCFP a entrepris la cause au nom des milliers de travailleurs saisonniers et occasionnels de la province.

En juin de cette année, la juge Paulette Garnett de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick a décidé que la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics* du Nouveau-Brunswick contrevenait à l’article 2(d) de la *Charte des droits et libertés*, qui protège la liberté d’association. La juge a donné un an à la province pour se conformer à sa décision.

« Cette victoire nous rend très heureux, a déclaré le président du SCFP-Nouveau-Brunswick Daniel Legere. Certains travailleurs de la province occupent des postes “occasionnels” dans le secteur public depuis des années. Ils n’ont aucun droit, gagnent moins cher que les autres et n’ont pas d’avantages sociaux. »

Pour en savoir plus, consultez [scfp.ca](http://scfp.ca) :  
« Le SCFP déclare victoire dans la poursuite contre le gouvernement au nom des travailleurs occasionnels du N.-B. » ■



# Négocier en temps de récession : quels sont les effets pour le secteur public?

Quelles sont les conséquences d'un secteur public plus faible, d'un endettement personnel plus important, d'un taux de chômage plus élevé et de déficits projetés plus grands pour les négociations dans le secteur public? En analysant les récessions passées, nous constatons que le « resserrement » frappe habituellement le secteur public après la crise initiale. Lorsqu'ils sont aux prises avec d'immenses déficits, les gouvernements se tournent vers le secteur public pour réduire les coûts. Les compressions imposées au secteur public, qui se traduisent souvent par une réduction des services publics, un contrôle des salaires et des attaques contre les employés publics, sont typiques des récessions précédentes.

Des forces de droite peuvent invoquer la récession pour justifier les baisses d'impôts, les compressions dans les dépenses publiques et plus de déréglementation et de privatisation. Quant aux employeurs, ils peuvent s'en servir pour imposer des licenciements, des gels de salaires et des reculs dans les régimes d'avantages sociaux.

## Qu'avons-nous constaté jusqu'à maintenant?

Les gouvernements de tout le pays ont imposé des contrôles de salaires dans le secteur public.

- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé, dans son budget de mars 2009, qu'il éliminerait 700 emplois dans la fonction publique et imposerait un gel salarial de deux ans, par l'adoption de lois au besoin.

- Le budget de la Colombie-Britannique, qui prévoyait un déficit de 245 millions de dollars pour 2010, a imposé un gel salarial de deux ans aux employés de la fonction publique.
- Le gouvernement Harper a accordé aux employés du secteur fédéral de piètres hausses salariales équivalant en moyenne à 1,8 pour cent par année.
- Le gouvernement de la Saskatchewan a instauré une loi sur les services essentiels qui transforme les négociations collectives en parodie, puisqu'elle juge essentiels presque 90 pour cent des employés du secteur de la santé.

Dans les négociations, les grèves sont plus nombreuses, les employeurs exigeant des concessions importantes à des dispositions pourtant obtenues de longue date :

- Les cols bleus et cols blancs de Windsor (sections locales 543 et 82 du SCFP) ont été en grève de la mi-avril au 24 juillet pour défendre leurs conventions collectives. Leur employeur se servait du contexte économique pour tenter d'éliminer les avantages sociaux des retraités et les augmentations de salaire.
- À Toronto, la section locale 79 du SCFP, qui représente 18 000 cols blancs, et la section locale 416 du SCFP, qui représente 6 200 cols bleus, ont été en grève du 22 juin au 31 juillet, 2009 à peine cinq ans après leur dernière grève, lorsque les conservateurs provinciaux leur avaient imposé une loi de retour au travail. Cette fois, les enjeux étaient l'ancienneté, des hausses salariales équivalant aux règlements de trois pour cent obtenus par les policiers, les pompiers et les travailleurs des transports en commun de Toronto et la résistance aux concessions exigées à une clause qui permettait aux employés de prendre des congés de maladie non utilisés.



(suite à la page 3)

- La section locale 873 du SCFP, travailleurs paramédicaux de la Colombie-Britannique, est en grève depuis avril et aucun règlement ne semble poindre à l'horizon. Les 3 500 membres luttent contre la détérioration des services ambulanciers dans leurs communautés. Les membres veulent des temps de réponse plus rapides, plus de personnel, la parité salariale avec les autres intervenants d'urgence et une convention collective de plusieurs années. La dépendance des employeurs à l'égard des travailleurs à temps partiel, le temps de déplacement non payé et le recours chronique aux heures supplémentaires ont poussé les paramédics dans leurs derniers retranchements.
- Les membres de la section locale 1000 du SCFP, à Ingersoll, en Ontario, ont débrayé le 22 juin. Les points en litige incluent la volonté de l'employeur de modifier l'entente sur les avantages sociaux des employés et d'imposer différentes durées de conventions collectives pour les cols blancs et les cols bleus, et l'augmentation de la semaine de travail, qui passerait de 40 à 45 heures.

### **Les services publics sont un bon investissement**

Il semble que le gouvernement continue à s'en prendre au secteur public. Mais invoquer la crise économique pour réduire la taille de la fonction publique ou s'attaquer aux conventions collectives de nos membres n'est pas une solution. Ce sont des réactions qui, loin de l'améliorer, aggraveront encore la situation économique.

Plusieurs études récentes ont démontré qu'investir dans les services publics était la façon la plus efficace de créer de nouveaux emplois et de réduire le coût de la vie des Canadiens. Par exemple :

Une étude menée par Infometrica montre ce qui suit :

- 5 600 emplois sont créés pour chaque milliard de dollars consacrés aux baisses d'impôt;
- 15 800 emplois sont créés pour chaque milliard de dollars consacrés aux projets d'infrastructure physique;

- 20 000 emplois sont créés pour chaque milliard de dollars consacrés aux services publics, comme la santé, les garderies et l'éducation.

Le Centre canadien des politiques alternatives a mesuré la valeur des services publics. En 2006, une famille canadienne dont le revenu annuel était de 66 000 \$ a reçu des services publics pour une valeur de 41 000 \$, un montant qui équivaut à peu près à 63 pour cent de son revenu d'emploi et autres.

En outre, de meilleurs services publics – comme un programme national d'apprentissage de la petite enfance et de services de garde d'enfants, la réduction des droits de scolarité et de meilleurs services de santé et communautaires – réduisent le coût de la vie des ménages de façon très progressiste et assurent des fondements solides pour une reprise plus forte.

Ainsi, de solides arguments militent en faveur d'un secteur public sain comme étape vers le retour à une économie vigoureuse. Que pouvons-nous faire? Nous pouvons protéger les clauses de non-licenciement, négocier stratégiquement et résister à la privatisation et aux PPP, autrement dit, lutter « intelligemment ».

En mars, le Conseil exécutif national du SCFP a promis de poursuivre la lutte et a mis à jour le « Plan de lutte aux concessions et de défense de la libre négociation collective ». Ce document, que l'on peut consulter à [scfp.ca](http://scfp.ca), propose des étapes claires, dont les pactes de solidarité et l'appui aux grèves, pour mener de solides négociations.

L'orientation stratégique du SCFP porte sur l'atteinte d'objectifs de négociation et le maintien de notre engagement à obtenir des gains durables et importants pour nos membres. À notre prochain congrès national, en octobre, les personnes déléguées discuteront des moyens à prendre pour poursuivre nos progrès stratégiques en renforçant notre pouvoir de négociation, en résistant aux concessions et en augmentant notre capacité à influencer la politique publique, afin que les membres et le personnel du SCFP puissent édifier un secteur public fort qui mènera le Canada vers la reprise économique. ■

# Il vous en revient!

Hé! Étiez-vous au courant de la remise offerte par l'assurance-emploi?

Le programme d'assurance-emploi (AE) offre des prestations de maladie aux travailleurs qui n'ont pas de régime de congés de maladie au travail et qui sont incapables de travailler à cause d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine.

Si vous avez négocié un régime de congés de maladie (ou un régime d'invalidité de courte durée [ICD], ou un régime d'indemnités hebdomadaires [IH]) comparable au régime d'AE, vous n'utiliserez pas les prestations de maladie de l'AE et vous aurez donc droit, ainsi que votre employeur, à un retour de l'AE. Voici comment le système fonctionne.

Votre employeur doit présenter une demande chaque année pour obtenir la remise. Si votre régime de congés de maladie au travail répond aux critères ci-dessous, vous pouvez recevoir une remise sur les primes d'AE. Pour être admissible, votre régime de congés de maladie doit :

- fournir un minimum de 15 semaines de prestations;
- offrir des prestations égales ou supérieures à celles qui seraient versées par l'AE;
- verser les prestations dans les 14 jours du début de la maladie ou de la date de l'accident;
- être offert aux travailleurs trois mois après leur entrée en poste;
- fournir aux travailleurs une couverture de 24 heures.

Si l'AE approuve la demande, la remise **doit** être partagée entre l'employeur et les employés. La proportion doit être la même que celle des primes d'AE : 7/12 pour les employeurs et 5/12 pour les employés.

Certains employeurs du SCFP ont utilisé l'argent à **leur** guise, mais les règlements de l'AE sont clairs :

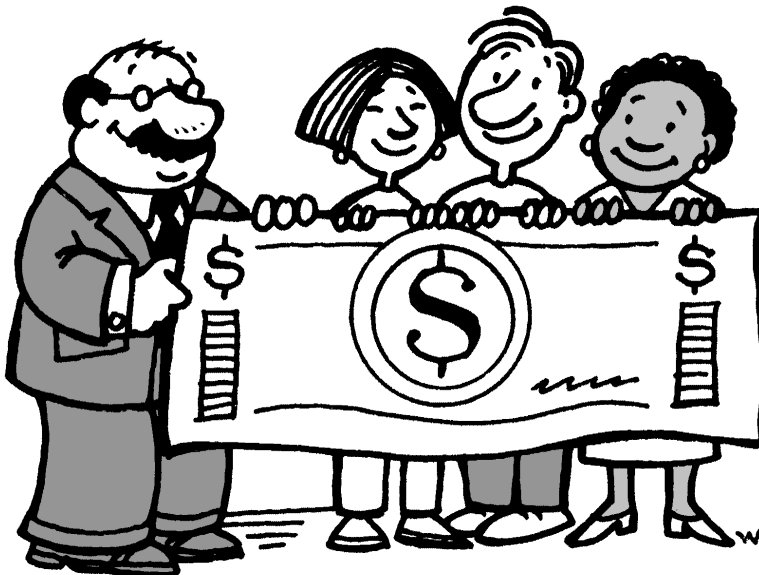
« *Règlement 68*

*La demande de l'employeur doit comprendre les renseignements suivants :...*

*(c) un engagement de l'employeur de faire en sorte que les assurés obtiennent une fraction de la réduction de la cotisation patronale égale aux cinq douzièmes au moins de cette réduction, comme il est prévu au paragraphe 69(1) de la Loi sur l'assurance-emploi. »*

Vous pouvez consulter tous les règlements concernant le programme de réduction des primes d'AE à : [http://www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/legislation/ae\\_reg\\_part3\\_5.shtml#68](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/legislation/ae_reg_part3_5.shtml#68). Le formulaire de demande se trouve à : <http://www.servicecanada.gc.ca/eng/cs/prp/documents/nas5022.pdf>

Certaines sections locales du SCFP ont négocié des clauses pour que les membres reçoivent effectivement les 5/12 de la remise. En voici quelques exemples :



(suite à la page 5)

**La section locale 1978 du SCFP et le District régional de la capitale (C.-B.),  
échéance le 31 décembre 2010**

26.01 Régime de services médicaux et d'assurance-maladie complémentaire

*(ii) La couverture d'assurance-maladie complémentaire doit comprendre les soins ophtalmologiques avec plein remboursement du coût d'achat d'une (1) paire de lunettes à tous les deux (2) ans pour chaque employé régulier et ses personnes à charge, jusqu'à concurrence de quatre cents dollars (400 \$) par paire et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, un employé ou une personne à charge admissible doit avoir le droit d'utiliser les quatre cents dollars (400 \$) destinés aux lunettes (à tous les deux ans) pour une chirurgie des yeux au laser; des prothèses auditives jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) à tous les cinq (5) ans; un maximum à vie sans limite sur la carte « bluenet » et aucune franchise.*

*Les parties conviennent que l'employeur doit utiliser la portion de la remise d'AE de l'employé pour améliorer la couverture d'assurance-maladie complémentaire.*

**La section locale 181 du SCFP et la Ville de Brantford, échéance le 31 mars 2009**

*(c) La Corporation convient de présenter une demande, en septembre de chaque année, de réduction du paiement de prime en vertu des dispositions de la Loi sur l'assurance-emploi si l'actuel régime de congés de maladie répond aux critères pour l'obtention d'une telle réduction. Toute réduction des cotisations des employés sera remboursée à l'employé, en montant forfaitaire, comme le prévoient les règlements.*

**La section locale 4154 du SCFP et le conseil scolaire de district catholique de l'est de l'Ontario,  
échéance le 31 août 2007**

34.04 Remise de l'AE

*Le conseil doit distribuer toute remise de l'AE aux employés dans les deux (2) semaines de sa réception.*

**Encore de bonnes nouvelles dans le dossier  
de l'AE**

Les membres du SCFP du secteur des conseils scolaires de la C.-B. ont remporté une décision émise par l'arbitre de l'assurance-emploi Guy

Goulard. Ce dernier a jugé que l'AE n'avait pas le droit de reprendre des prestations d'AE versées pendant que les travailleurs étaient en licenciement en 2006 après une allocation inappropriée des primes obtenues par négociation collective. Belle victoire pour les travailleurs des conseils scolaires! ■

## **Restrictions salariales au Nouveau-Brunswick**

Le 12 mars 2009, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a instauré un contrôle de salaires dans le secteur public.

Ce plan fiscal de quatre ans comprend des restrictions salariales, un gel du recrutement et l'élimination de plus de 700 emplois du secteur

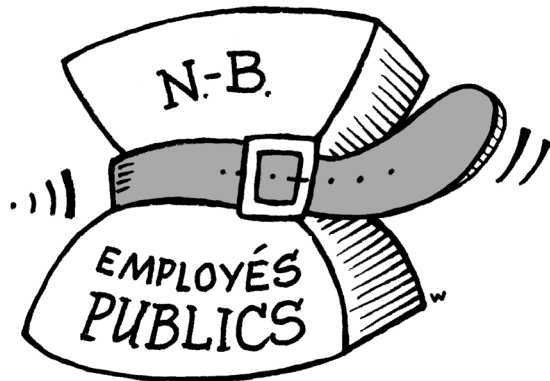
public. Le premier ministre a déclaré que si les syndicats ne respectent pas la politique, son gouvernement sera forcé de l'imposer par une loi.

L'exécutif et le personnel du SCFP-N.-B. ont immédiatement et unanimement dénoncé la politique de restriction salariale du gouvernement et

(suite à la page 6)

réaffirmé leur opposition aux contrôles des salaires et à l'ingérence du gouvernement dans la libre négociation collective.

Trois sections locales du SCFP – section locale 1840 (sténographes judiciaires), section locale 2745 (personnel de soutien des conseils scolaires) et section locale 1190 (Groupe provincial manœuvres et métiers) – ont reçu et rejeté une offre de convention collective d'une durée de 4 ans comportant des augmentations de salaire de 2,5 % pour les deux



premières années et de zéro pour les 2 années suivantes. Elles sont maintenant de retour à la table où elles négocient avec un gouvernement qui veut des ententes de 2 ans sans augmentations de salaire et sans amélioration du monétaire par rapport aux ententes du SCFP.

Pourtant, des sections locales du Nouveau-Brunswick ont réussi à s'opposer avec succès à l'ordre du jour du gouvernement. La section locale 4863 du SCFP a négocié une entente de 4 ans comportant des ajustements salariaux et aucun zéros. La section locale 3339 du SCFP a décroché une entente de 2 ans comportant un montant forfaitaire en guise d'augmentation de salaire.

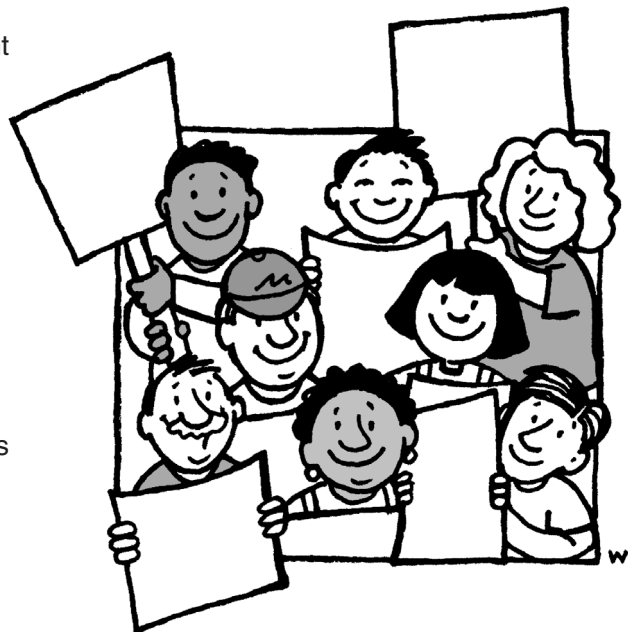
Les sections locales continuent à élaborer conjointement des stratégies de négociation dans un contexte de contrôles des salaires. Nous leur souhaitons bonne chance! ■

## Le retour du front commun!

Au printemps, les dirigeants des trois grandes centrales syndicales du Québec ont annoncé la formation du plus important front commun intersyndical depuis le légendaire front commun de 1972, dans le but de négocier des conventions collectives pour les employés des secteurs publics et parapublics du Québec, dont les ententes arrivent à échéance le 31 mars 2010.

Le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) regroupe cinq organisations syndicales indépendantes, de même que la CSN et la FTQ (dont fait partie le SCFP), représentant 475 000 membres unis des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et des services publics du Québec. Le front commun est lié par un protocole de solidarité en vertu duquel chaque organisation convient de ne pas tenter d'attirer les membres d'une autre organisation parmi les groupes visés par les prochaines négociations.

Le front commun est basé sur une plateforme de demandes unifiées qui sont présentement à l'étude par les 475 000 membres participants. En même temps, chaque composante préparera des priorités de négociation sur des enjeux sectoriels. ■





Les prix des aliments ont fait grimper le coût de la vie. Ils ont augmenté de 6,4 pour cent dans les douze mois précédant le mois de mai 2009, après une hausse de 7,1 pour cent en avril. Pourtant, ce taux de croissance était le plus lent depuis l'augmentation de 6,1 pour cent en octobre 2008.

Les hausses des prix des aliments ont été généralisées au cours de la période de 12 mois terminée en mai. Des augmentations importantes ont été notées pour les légumes frais, les boissons non alcoolisées, les fruits frais et le bœuf. Ces hausses ont particulièrement touché les familles à faible et à moyen revenu qui doivent consacrer une plus grande part de leur revenu mensuel à l'alimentation.

### Indice des prix à la consommation par province, mai 2008 à mai 2009 (2002=100)

	variation en %
<b>Canada</b>	<b>0,1</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	0,6
Île-du-Prince-Édouard	-1,1
Nouvelle-Écosse	-1,1
Nouveau-Brunswick	-0,2
Québec	0,1
Ontario	0,4
Manitoba	0,8
Saskatchewan	0,7
Alberta	-0,7
Colombie-Britannique	0,1

Source : Statistique Canada, *Le Quotidien*, le jeudi 19 juin, 2009

Les prix de l'essence ont baissé de 25,1 pour cent de mai 2008 à mai 2009 après un recul sur douze mois de 24,7 pour cent en avril. La diminution sur douze mois en mai était due davantage aux prix élevés de 2008 qu'aux récents événements sur le marché. D'un mois à l'autre, les prix de l'essence ont augmenté de 8,3 pour cent d'avril à mai.

Poursuivant la tendance dans l'industrie de l'auto durement frappée par la crise, le coût de l'achat de véhicules automobiles a diminué de 6,6 pour cent en mai, après avoir enregistré une baisse de 8,3 pour cent d'une année à l'autre en avril.

Avec l'augmentation des primes d'assurance des véhicules automobiles, la plupart d'entre nous ne verront pas de diminution des coûts de transport avant longtemps. Il semble que les compagnies d'assurance maintiendront impunément leur pratique de fixation des prix pendant la récession.

Bien que les composantes responsables du changement dans les prix à la consommation varient considérablement, les principaux contributeurs à la baisse dans toutes les provinces ont été les reculs dans les prix de l'essence et autres composantes de l'énergie. L'augmentation des prix des aliments ont été le principal contributeur à la hausse.

Plus tard cette année et au cours de la prochaine année, l'inflation des prix à la consommation reprendra son élan. La plupart s'attendent à ce que le taux d'inflation du Canada se situe entre 1 pour cent et 2 pour cent en 2010, une moyenne de 1,5 pour cent. D'autres facteurs rendent aussi l'avenir incertain.

La hausse suivie d'une baisse du prix des maisons explique une grande partie des différences de prix à l'échelle régionale; cependant, ces variations ont touché le coût de la vie des divers ménages de façon très différente. Les jeunes familles ou les personnes qui ont déménagé sont les groupes qui ont particulièrement ressenti l'incidence du prix plus élevé des maisons. Une génération démographique tout entière demeurée exclue de l'expansion du marché du logement pourrait avoir de la difficulté à accéder à la propriété pendant encore des décennies. Cette situation aura des effets sur leur coût de vie réel pendant plusieurs années sans même qu'elle ne se reflète dans le taux d'inflation, ou dans les traitements et salaires qui compensent le taux d'inflation. ■

Source : « Le climat économique pour les négociations, juin 2009 »

# Négociations clés en cours — le 29 mai 2009 (visant 500 employés ou plus)

## Sphère de compétence fédérale

Employeur	Syndicat	Employés	Statut	Mois d'expiration
<b>Secteur public</b>				
Gouvernement du Canada	Divers syndicats	41 970	Négociation/Médiation/ Arbitrage/Projet de règlement/Conciliation	sep 07 - jan 08
Agence du revenu du Canada	IPFPC	10 440	Négociation	déc 07
Société canadienne des postes	AOPC	3 100	Négociation	mar 09
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	AFPC	2 500	Projet de règlement	mar 09
Ville d'Ottawa - OC Transpo	SUT	2 300	Arbitrage	mar 08
CBC/Radio-Canada (province de Québec et Moncton, N.-B.)	CSN	980	Négociation	mar 09
<b>Secteur privé</b>				
Air Canada	Divers syndicats	28 570	Négociation	mai 09/jul 09
Bell Canada (Ont. et Qc)	SCEP	16 170	Négociation	mai 09
Greyhound Canada Transportation Group	SUT	1 050	Conciliation	déc 08
Association des employeurs maritimes (Qc)	SCFP	950	Négociation	déc 08

## Sphères de compétence provinciale et territoriale

Employeur	Syndicat	Employés	Statut	Mois d'expiration
<b>Secteur public</b>				
Ville de Toronto	SCEP	29 100	Conciliation	déc 08
Saskatchewan Association of Health Organizations	SCFP/UIES/SFPS	24 800	Négociation	mar 08
Ville de Montréal	Divers syndicats	15 690	Négociation /Arbitrage/ Projet de règlement	déc 06/aoû 08
Ville d'Ottawa	SCFP/IPPM	10 140	Projet de règlement/ Négociation	déc 08
Ville d'Edmonton	Divers syndicats	8 400	Négociation	déc 08
Ville de Calgary	SCFP/Police	6 780	Négociation	jan 09
Association des hôpitaux de l'Ontario	SEFPO	6 540	Arbitrage	mar 09
Nova Scotia Association of Health Organizations	SCFP/TCA Canada	5 700	Négociation	mar 09
Régie des alcools de l'Ontario	SEFPO	5 500	Conciliation	mar 09
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	Infirmières	4 800	Projet de règlement	jun 08
Emergency Health Services Commission of British Columbia	SCFP	3 400	Médiation	mar 09
Croix-Rouge canadienne, Services de santé communautaire (Ont.)	UIES	3 000	Projet de règlement	jul 08
Manitoba Hydro	FIOE/SCFP	3 000	Négociation	mar 09/mai 09
Hydro-Québec	Ingénieurs	1 490	Négociation	déc 08
Ville de Québec	Divers syndicats	1 310	Négociation/Arbitrage	déc 06
Halifax Regional Municipality	SCFP/Nova Scotia Union of Public and Private Employees	1 130	Négociation	oct 08

## Secteur privé

Employeur	Syndicat	Employés	Statut	Mois d'expiration
Aramark Canada Facility Services Limited, Compass Group Canada Limited, Sodexo MS Canada Limited	Syndicat des employés d'hôpitaux	2 800	Projet de règlement	sep 08

Source : Direction de la politique stratégique, de l'analyse et de l'information sur les milieux de travail Programme du travail – RHDCC 29 mai 2009